



Demande d'Orano visant à révoquer son permis de la CCSN et à transférer le projet de Cluff Lake au Programme de contrôle institutionnel de la Saskatchewan

Présentation du personnel de la
CCSN

Audience de la Commission

Le 1^{er} mars 2023

CMD 23-H8.A





Audience de la Commission, 1^{er} mars 2023

CMD 23-H8.A – Demande de révocation du permis actuel et transfert du projet de Cluff Lake au Programme de contrôle institutionnel



Erratum

Les objectifs de qualité des eaux de surface pour le déclassement (OQESD) et les directives sur la qualité de l'eau (DQE) du **tableau 3.2** du Rapport d'examen de la protection de l'environnement de la CCSN sont décalés d'une rangée.

- Les valeurs exactes des OQESD et des DQE sont indiquées dans le **tableau 3.1**
- Des corrections seront apportées avant la publication du Rapport d'examen de la protection de l'environnement

Ce point ne change en rien les conclusions et les recommandations du personnel de la CCSN concernant le site de Cluff Lake.



Audience de la Commission, 1^{er} mars 2023

CMD 23-H8.A – Demande de révocation du permis actuel et transfert du projet de Cluff Lake au Programme de contrôle institutionnel

Objectif

Examen de la demande d'Orano Canada Ltd. qui souhaite

- faire révoquer le permis de Cluff Lake
- permettre le transfert des propriétés à la province de la Saskatchewan dans le cadre de son Programme de contrôle institutionnel

Le personnel de la CCSN recommande que la Commission prenne les mesures suivantes :

- révoquer le permis actuel de la CCSN d'Orano
- exempter la province de la Saskatchewan de l'obligation de détenir un permis lié au site de Cluff Lake, permettant le transfert des propriétés au Programme de contrôle institutionnel



Audience de la Commission, 1^{er} mars 2023

CMD 23-H8.A – Demande de révocation du permis actuel et transfert du projet de Cluff Lake au Programme de contrôle institutionnel



Aperçu

- Vue d'ensemble du site de Cluff Lake et antécédents réglementaires
- Aperçu du Programme de contrôle institutionnel de la Saskatchewan
- Résumé de l'évaluation par le personnel de la CCSN de la demande d'Orano Canada Inc.
- Mobilisation du public et des Autochtones et financement des participants
- Principaux thèmes des interventions
- Conclusions et recommandations du personnel de la CCSN



Audience de la Commission, 1^{er} mars 2023

CMD 23-H8.A – Demande de révocation du permis actuel et transfert du projet de Cluff Lake au Programme de contrôle institutionnel

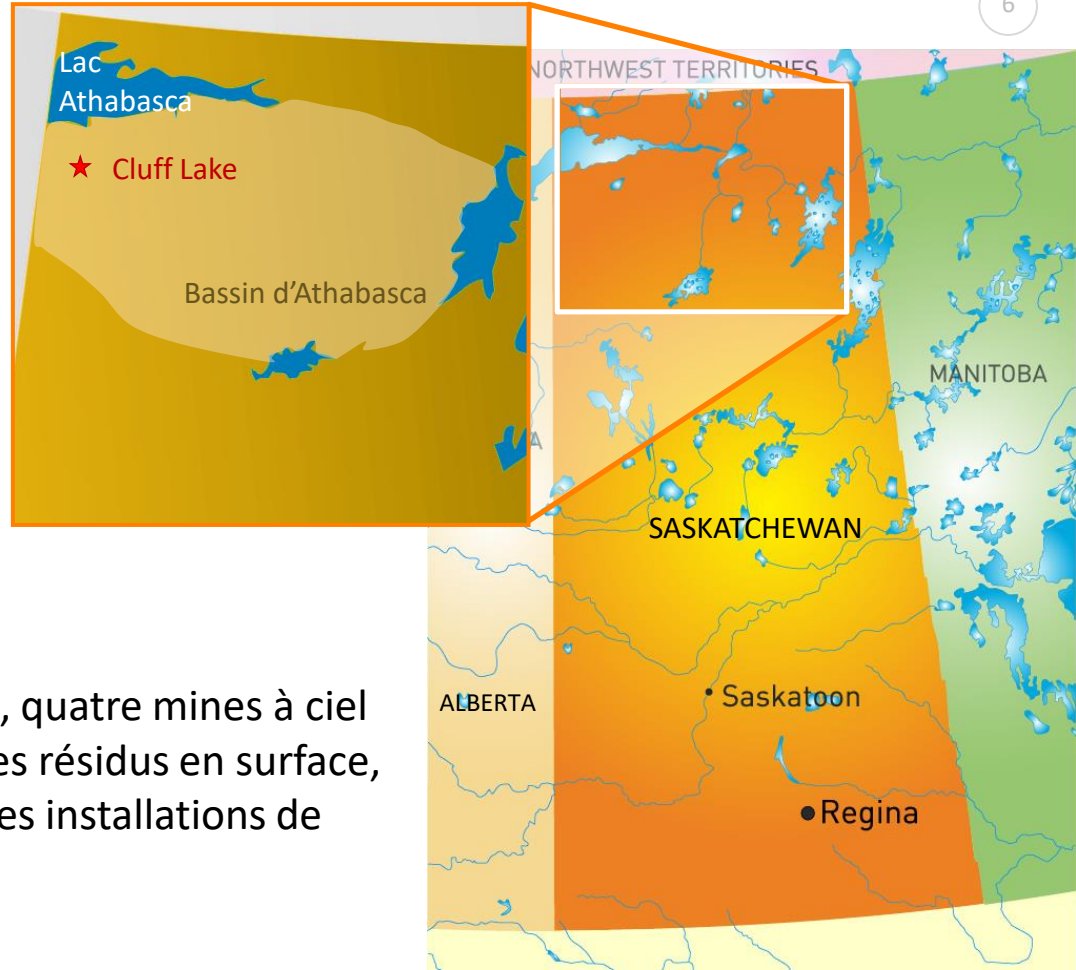
VUE D'ENSEMBLE DU SITE



Audience de la Commission, 1^{er} mars 2023
CMD 23-H8.A – Demande de révocation du permis actuel
et transfert du projet de Cluff Lake au Programme de
contrôle institutionnel

Vue d'ensemble et historique du site

- situé dans le nord-ouest de la Saskatchewan
- exploité de 1979 à 2002
- comprenait deux mines souterraines, quatre mines à ciel ouvert, une installation de gestion des résidus en surface, une usine de concentration et d'autres installations de soutien



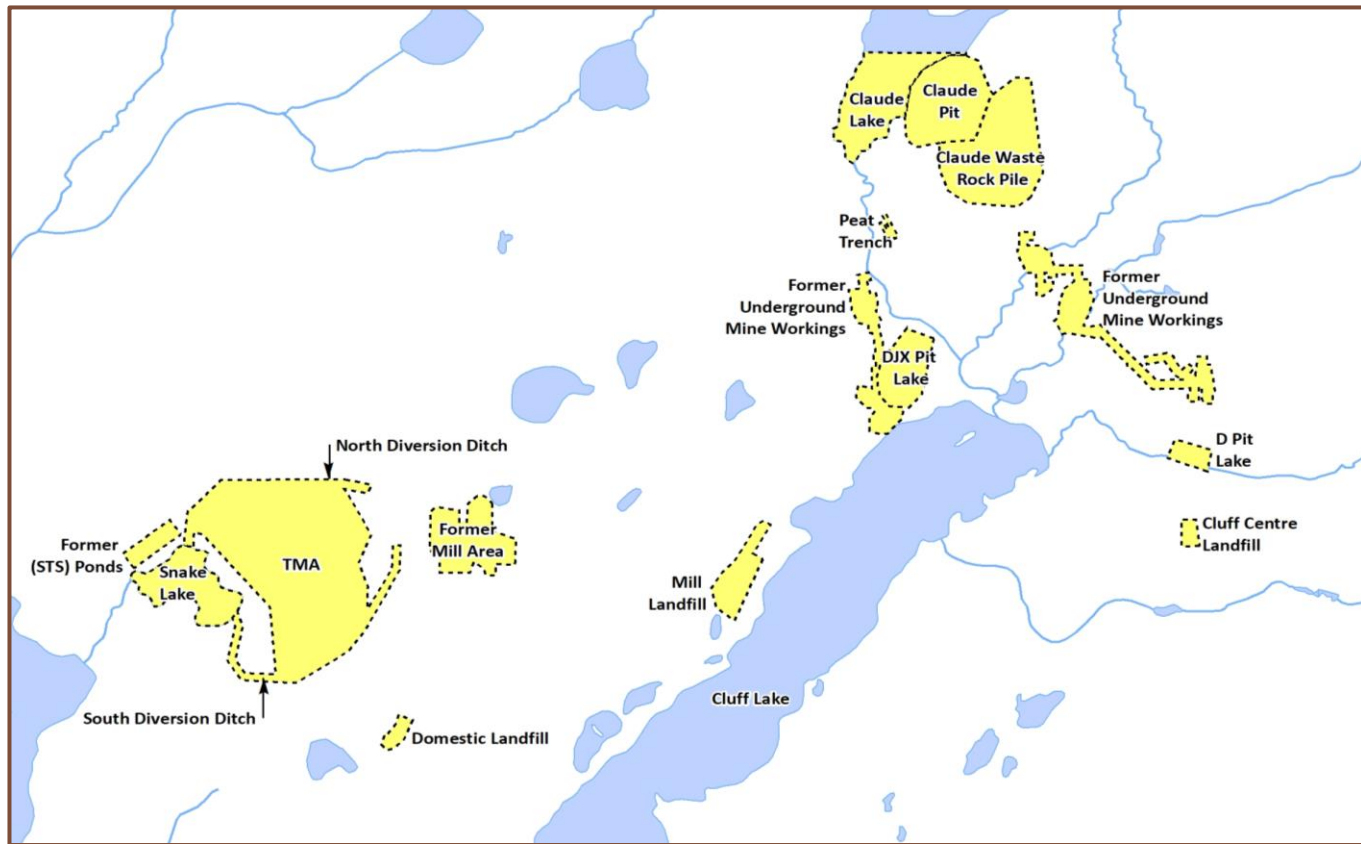


Audience de la Commission, 1^{er} mars 2023

CMD 23-H8.A – Demande de révocation du permis actuel et transfert du projet de Cluff Lake au Programme de contrôle institutionnel



Zone actuellement autorisée



Legend

 Surface Lease

Source : Orano Canada Inc.



Audience de la Commission, 1^{er} mars 2023

CMD 23-H8.A – Demande de révocation du permis actuel et transfert du projet de Cluff Lake au Programme de contrôle institutionnel

Étapes importantes du déclassé

2000 – 2003

- Étude approfondie en vue du déclassé (Cogema)
- Établissement des objectifs de déclassé acceptés par la CCSN dans le rapport d'étude approfondie de 2003

2004 – 2006

- Activités de déclassé préliminaires
- Cession partielle d'un bail de superficie provincial pour des terres non touchées par les activités minières

2009

- Plan détaillé de déclassé révisé accepté par la Commission lors du renouvellement du permis

2013 – 2015

- Structures de surface restantes retirées, présence continue sur le site interrompue
- Documents d'information technique soumis
- Achèvement du programme de suivi du déclassé

2017 – 2018

- Le suivi environnemental est passé de quatre à une campagne par année
- Achèvement des activités dans le cadre du plan de déclassé détaillé

2019 – 2023

- 2019, permis renouvelé pour une période de cinq ans
- Plan détaillé post-déclassé accepté par la Commission
- Orano Canada a présenté un rapport d'état final
- Rapport d'examen de la protection de l'environnement de la CCSN
- L'audience d'aujourd'hui



Audience de la Commission, 1^{er} mars 2023

CMD 23-H8.A – Demande de révocation du permis actuel et transfert du projet de Cluff Lake au Programme de contrôle institutionnel



Décision de la Commission de 2019 : Objectifs de déclasserement atteints

- Dans le Compte rendu de décision de 2019 pour le CMD 19-H3, la Commission a reconnu qu'Orano avait atteint les objectifs du plan détaillé de déclasserement du projet Cluff Lake et a accepté le plan détaillé post-déclasserement proposé.
- Le rapport final d'Orano (2022) confirme la conformité aux objectifs de déclasserement
- Le Rapport d'examen de la protection de l'environnement (2022) du personnel de la CCSN appuie également ces conclusions

Tous les objectifs de déclasserement ont été atteints



Audience de la Commission, 1^{er} mars 2023

CMD 23-H8.A – Demande de révocation du permis actuel et transfert du projet de Cluff Lake au Programme de contrôle institutionnel

PROGRAMME DE CONTRÔLE INSTITUTIONNEL DE LA SASKATCHEWAN



Audience de la Commission, 1^{er} mars 2023

CMD 23-H8.A – Demande de révocation du permis actuel et transfert du projet de Cluff Lake au Programme de contrôle institutionnel



Qu'est-ce que le Programme de contrôle institutionnel de la Saskatchewan?

Un processus réglementaire pour la gestion à long terme des propriétés par la province de la Saskatchewan

Le transfert de propriétés ou d'installations dans le cadre du Programme de contrôle institutionnel ne peut avoir lieu qu'une fois que :

- le déclassé est achevé
- la sûreté et la stabilité des propriétés est vérifiée
- des fonds suffisants sont en place pour la surveillance et l'entretien, ainsi que pour les événements imprévus
- le site n'est plus réglementé par un autre ordre de gouvernement.

Seules les propriétés à faible risque sont acceptées par la province

Des renseignements détaillés sont présentés dans le CMD 23-H8.6 – *Written submission from the Saskatchewan Ministry of Energy and Resources*



Audience de la Commission, 1^{er} mars 2023

CMD 23-H8.A – Demande de révocation du permis actuel et transfert du projet de Cluff Lake au Programme de contrôle institutionnel

Cadre de réglementation de la Saskatchewan

- En tant qu'autorité responsable, le gouvernement de la Saskatchewan possède un ensemble de lois et de règlements qui s'appliquent à l'exploitation minière dans la province, notamment :
 - La *Reclaimed Industrial Sites Act* de 2007
 - La *Crown Minerals Act*
 - La *Environmental Assessment Act*
- Le gouvernement de la Saskatchewan gère les sites en exploitation et déclassés conformément à ce cadre depuis de nombreuses décennies.



Audience de la Commission, 1^{er} mars 2023

CMD 23-H8.A – Demande de révocation du permis actuel et transfert du projet de Cluff Lake au Programme de contrôle institutionnel



Programme de contrôle institutionnel de la Saskatchewan

Rôle de la CCSN

Dans le cadre du Programme de contrôle institutionnel, la province accepte seulement les propriétés post-déclassées qui ne sont pas autorisées ou qui sont exemptées de l'autorisation de la CCSN (alinéa 3f) du règlement *Reclaimed Industrial Sites Regulations* de la Saskatchewan)

Fondement législatif

- Article 7 de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*
- Article 11 du *Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires*



Audience de la Commission, 1^{er} mars 2023

CMD 23-H8.A – Demande de révocation du permis actuel et transfert du projet de Cluff Lake au Programme de contrôle institutionnel

ÉVALUATION DE LA DEMANDE PAR LE PERSONNEL DE LA CCSN



Audience de la Commission, 1^{er} mars 2023

CMD 23-H8.A – Demande de révocation du permis actuel et transfert du projet de Cluff Lake au Programme de contrôle institutionnel



Rapport d'examen de la protection de l'environnement de la CCSN

- Dans son évaluation du site de Cluff Lake, le personnel de la CCSN a constaté que :
- La possibilité de répercussions sur la santé humaine et sur l'environnement découlant des expositions radiologiques est considérée comme négligeable.
- La possibilité de répercussions sur la santé humaine et sur la majorité des récepteurs environnementaux résultant d'expositions non radiologiques est considérée comme négligeable.
- L'exposition à certains métaux pourrait avoir une incidence environnementale sur certaines espèces aquatiques et terrestres; toutefois, la probabilité de ces incidences est faible.

Audience de la Commission, 1^{er} mars 2023

CMD 23-H8.A – Demande de révocation du permis actuel et transfert du projet de Cluff Lake au Programme de contrôle institutionnel

Domaines de sûreté et de réglementation

Le personnel de la CCSN estime que le rendement d'Orano dans les domaines de sûreté et de réglementation pertinents est satisfaisant.

Le personnel de la CCSN a déterminé qu'il existe quatre **domaines de sûreté et de réglementation pertinents** (DSR) pour ce site et a mis en place des conditions de permis pour chacun :

- Le niveau de risque global associé à chaque DSR est faible. (F)
- Conformité globale pour chaque DSR jugée satisfaisante (SA)

Domaine de sûreté et de réglementation	Classement du risque	Cote
Système de gestion	F	SA
Radioprotection	F	SA
Santé et sécurité classiques	F	SA
Protection de l'environnement	F	SA

SA = Satisfaisant



Audience de la Commission, 1^{er} mars 2023

CMD 23-H8.A – Demande de révocation du permis actuel et transfert du projet de Cluff Lake au Programme de contrôle institutionnel

Activités de réglementation de la CCSN depuis 2019

- Le personnel de la CCSN a examiné les rapports annuels de Cluff Lake pour 2019, 2020 et 2021. Aucun problème de non-conformité n'a été cerné.
- Le personnel de la CCSN a réalisé une inspection du site en 2022. Il était accompagné d'Orano, de la province de la Saskatchewan et d'un membre d'une communauté locale. Aucun problème de non-conformité n'a été cerné.
- Il n'y a eu aucun événement à déclaration obligatoire en lien avec le site durant la période d'autorisation en cours.



Audience de la Commission, 1^{er} mars 2023

CMD 23-H8.A – Demande de révocation du permis actuel et transfert du projet de Cluff Lake au Programme de contrôle institutionnel

**MOBILISATION DES AUTOCHTONES ET DU PUBLIC
ET FINANCEMENT DES PARTICIPANTS**

Audience de la Commission, 1^{er} mars 2023

CMD 23-H8.A – Demande de révocation du permis actuel et transfert du projet de Cluff Lake au Programme de contrôle institutionnel

Nations et communautés autochtones :

- Première Nation des Chipewyans d'Athabasca
- Nation des Dénés de Birch Narrows
- Première Nation dénésuline de Black Lake
- Nation des Dénés de Buffalo River
- Première Nation des Dénés de Clearwater River
- Première Nation dénésuline de Fond-du-Lac
- Conseil tribal de Meadow Lake
- Nation métisse – Saskatchewan, Région II du nord
- Bureau des terres et des ressources de Yà'thi Néné



Source : CCSN, septembre 2022



Audience de la Commission, 1^{er} mars 2023

CMD 23-H8.A – Demande de révocation du permis actuel et transfert du projet de Cluff Lake au Programme de contrôle institutionnel



Activités de mobilisation et de consultation des Autochtones 1/4

- Le personnel de la CCSN a continué de mobiliser et de consulter les Nations et communautés autochtones identifiées à la suite du renouvellement du permis de Cluff Lake en 2019, en personne et virtuellement, afin d'entendre et de comprendre les préoccupations.
- Le 14 juillet 2022, le personnel de la CCSN a avisé toutes les Nations et communautés autochtones identifiées au sujet de la demande de permis d'Orano.
- Le personnel de la CCSN a tenu de nombreuses réunions avec les Nations et communautés autochtones identifiées pour discuter de la demande de permis d'Orano et a encouragé toutes les communautés intéressées à présenter une demande de financement des participants et à participer au processus d'audience de la Commission.



Audience de la Commission, 1^{er} mars 2023

CMD 23-H8.A – Demande de révocation du permis actuel et transfert du projet de Cluff Lake au Programme de contrôle institutionnel

Activités de mobilisation et de consultation des Autochtones 2/4

- Le personnel de la CCSN a effectué un suivi auprès de chaque Nation et communauté au sujet des préoccupations soulevées lors de l'audience de 2019 sur le renouvellement du permis.
- Le personnel de la CCSN a coordonné des réunions multipartites avec les Nations et communautés intéressées, dont Orano, le personnel de la CCSN et la province, et a participé à ces réunions afin de discuter des préoccupations.
- Le personnel de la CCSN a effectué un suivi auprès d'Orano au sujet des propositions des Nations et communautés autochtones qui souhaitaient inclure les connaissances autochtones et l'information sur l'utilisation traditionnelle des terres dans les plans et les programmes d'échantillonnage d'Orano.
- Le personnel de la CCSN a participé à des visites communautaires et à des réunions avec les Nations et communautés intéressées, au cours desquelles il y a eu des discussions à propos de Cluff Lake.



Audience de la Commission, 1^{er} mars 2023

CMD 23-H8.A – Demande de révocation du permis actuel et transfert du projet de Cluff Lake au Programme de contrôle institutionnel

Activités de mobilisation et de consultation des Autochtones 3/4

- Orano a mené des activités de mobilisation et produit des rapports à l'intention de la CCSN, conformément au REGDOC-3.2.2, *Mobilisation des Autochtones*, pour cette demande de permis.
- Le personnel de la CCSN est satisfait des activités de mobilisation d'Orano et des efforts connexes à l'égard de cette demande de permis et recommande que la province de la Saskatchewan continue de mobiliser les Nations et communautés autochtones et de collaborer avec elles par l'entremise du Programme de contrôle institutionnel si la Commission approuve la demande de permis d'Orano

Le personnel de la CCSN est déterminé à continuer de mobiliser toutes les Nations et communautés autochtones identifiées et de collaborer avec elles dans l'avenir.



Audience de la Commission, 1^{er} mars 2023

CMD 23-H8.A – Demande de révocation du permis actuel et transfert du projet de Cluff Lake au Programme de contrôle institutionnel

Activités de mobilisation et de consultation des Autochtones 4/4

Le personnel de la CCSN a entendu les préoccupations et les points de vue des Nations et communautés autochtones identifiées, notamment :

- le manque de participation à la surveillance et à l'entretien à long terme du site de Cluff Lake
- le manque de reconnaissance et d'inclusion des connaissances autochtones dans les activités et les plans d'échantillonnage et de surveillance
- le manque de mobilisation des entreprises et des gouvernements tout au long du cycle de vie de Cluff Lake
- les répercussions découlant du site, comme la peur et l'évitement de la région pour les activités traditionnelles



Audience de la Commission, 1^{er} mars 2023

CMD 23-H8.A – Demande de révocation du permis actuel et transfert du projet de Cluff Lake au Programme de contrôle institutionnel



Programme d'information publique du titulaire de permis

Le personnel de la CCSN a examiné le programme d'information et de divulgation publiques d'Orano et a déterminé qu'il répond aux exigences du REGDOC-3.2.1, *L'information et la divulgation publiques* de la CCSN

Le programme d'information publique d'Orano convient au niveau de risque et à l'intérêt du public pour le projet



Audience de la Commission, 1^{er} mars 2023

CMD 23-H8.A – Demande de révocation du permis actuel et transfert du projet de Cluff Lake au Programme de contrôle institutionnel

Programme de financement des participants

- Le financement a été fourni pour aider les membres du public et les Nations et communautés autochtones à fournir des renseignements précieux directement à la Commission
- La CCSN a attribué un total de 201 699 \$ aux six bénéficiaires suivants :

Première Nation des Chipewyans d'Athabasca

Nation des Dénés de Birch Narrows

Première Nation des Dénés de Clearwater River

Nation métisse de la Saskatchewan

Saskatchewan Environmental Society

Bureau des terres et des ressources de Yà'thi Néné



Audience de la Commission, 1^{er} mars 2023

CMD 23-H8.A – Demande de révocation du permis actuel et transfert du projet de Cluff Lake au Programme de contrôle institutionnel



Interventions

Principaux thèmes des interventions

La CCSN a reçu des mémoires de certaines entreprises et associations, mais la plupart provenaient de Nations et communautés autochtones. Voici quelques-uns des principaux thèmes :

- Sécurité de la propriété et consommation sans danger d'aliments traditionnels et d'eau, y compris la peur et l'évitement du site pour les activités traditionnelles
- Connaissance inadéquate de l'utilisation des terres autochtones au site de Cluff Lake
- Préoccupations concernant le plan de surveillance et d'entretien à long terme, y compris les possibilités limitées de collaboration au plan



Garantie financière

- Une garantie financière adéquate est en vigueur jusqu'à la fin de la durée du permis actuel, soit en 2024.
- Cette garantie financière est payable au gouvernement de la Saskatchewan, ce qui est la norme pour les mines d'uranium de la Saskatchewan.
- Orano fournit actuellement un cautionnement de 3,5 millions de dollars pour sa garantie financière, tel qu'approuvé par la Commission au moment du renouvellement de permis en 2019.



Audience de la Commission, 1^{er} mars 2023

CMD 23-H8.A – Demande de révocation du permis actuel et transfert du projet de Cluff Lake au Programme de contrôle institutionnel

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU PERSONNEL DE LA CCSN



Audience de la Commission, 1^{er} mars 2023

CMD 23-H8.A – Demande de révocation du permis actuel et transfert du projet de Cluff Lake au Programme de contrôle institutionnel

Conclusions du personnel de la CCSN

1/2

Le **personnel de la CCSN conclut** que les indicateurs et les critères de rendement applicables ont été atteints pour le site de Cluff Lake d'Orano :

L'environnement demeure protégé pour utilisation par le biote humain et non humain

Le paysage remis en état demeure chimiquement et physiquement stable

Le paysage durable permet une utilisation à des fins traditionnelles

Les contraintes potentielles sur l'utilisation future des terres sont minimisées



Audience de la Commission, 1^{er} mars 2023

CMD 23-H8.A – Demande de révocation du permis actuel et transfert du projet de Cluff Lake au Programme de contrôle institutionnel

Conclusions du personnel de la CCSN

2/2

Le personnel de la CCSN conclut également que :

- si la Commission révoque le permis de Cluff Lake et exempte la province de la Saskatchewan de l'obligation de détenir un permis, la province de la Saskatchewan est prête à réglementer et à gérer le site à perpétuité
- aux termes du Programme de contrôle institutionnel de la Saskatchewan, assurera une gestion continue et une surveillance réglementaire par une autorité compétente, afin de garantir la sécurité future.



Audience de la Commission, 1^{er} mars 2023

CMD 23-H8.A – Demande de révocation du permis actuel et transfert du projet de Cluff Lake au Programme de contrôle institutionnel



Recommandations du personnel de la CCSN

Le personnel de la CCSN recommande que la Commission prenne les mesures suivantes :

- révoquer le permis UML-MINEMILL-CLUFF.00/2024 délivré par la CCSN
- exempter le gouvernement de la Saskatchewan de l'obligation de détenir un permis de la CCSN en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* pour les propriétés proposées, afin de permettre leur transfert au Programme de contrôle institutionnel de la Saskatchewan



Canadian Nuclear
Safety Commission

Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Canada

Restez branchés!

Joignez-vous à la conversation



suretenucleaire.gc.ca

